

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, s'est réuni le conseil communautaire de la communauté de communes Morvan Sommits et Grands Lacs, à la salle des fêtes de Saint Léger de Fougeret.

Présents :

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Christine PIN, Françoise MENUEL, Isabelle BOUCHOUX, Eveline BARTHELEMI, Christiane GADREY, Hélène PINGUET, Marie LECLERCQ, Odile RAPPENEAU, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Maxime GAUTRAIN, Marcel PESCHAIRE, Robert SAUTEREL, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Patrice GRIMARDIAS, Roger PERRAUDIN, Jean-Jacques PIC, Christian TISSERAND, Jean-François CORNIER, Fabien BUSSY, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Jean-Pierre LACROIX, Philippe DAUVERGNE, Jean-Pierre ANTRIEUX, Daniel MARTIN, André GUYOLLOT, Patrice JOLY, François DUMARAIS, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Michel GOBILLON à Patrice JOLY, Marcel STEPHAN à Jean-Luc VIEREN, Brigitte GAUDRY à Isabelle BOUCHOUX, Jean-Pierre GIRARD à Marie LECLERCQ, Diane MARTIN à Françoise MENUEL, Agnès GERMAIN à Jean-Jacques PIC, Alain FABIEN à Marc PERRIN ;

Secrétaire de séance : Isabelle BOUCHOUX

1. Introduction

Le Président présente au conseil Anne DEMANGE, nouvelle agent de développement économique du Haut Morvan, et Eric LEFEBVRE, nouvel agent de développement économique des Portes du Morvan.

Il félicite Myriam BETEMPS, Directrice Générale Adjointe, pour sa réussite au concours d'attachée territoriale et informe le conseil qu'un arrêté de stagiarisation sera pris à compter du 1^{er} juin.

2. Validation du compte-rendu du dernier conseil communautaire

Le Président soumet aux membres du conseil le compte-rendu du conseil communautaire du 14 mars 2019.

Le conseil valide à l'unanimité le compte-rendu du dernier conseil.

3. Finances

A. Budget

- **Rationalisation des dépenses et optimisation des recettes**

Le Président rappelle qu'un audit financier est actuellement en cours et que le vote du budget 2019 se fait alors dans un contexte de rationalisation des dépenses et d'optimisation des recettes qui est détaillé dans la note budgétaire.

Le Président invite le Vice-président délégué aux finances à présenter la note budgétaire.

Cf annexe – note budgétaire : comptes administratifs 2018 et budgets primitifs 2019

Le Vice-président délégué aux finances précise que les comptes de gestion ont été fournis par le trésorier de Château-Chinon. Ils ont été vérifiés et correspondent aux chiffres présentés dans la note budgétaire distribuée ce soir.

Il rappelle que les tableaux présentant l'ensemble des budgets 2019 ont été distribués lors du conseil des maires du 5 avril dernier et qu'ils ont également été envoyés par mail.

- **Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2018**

Le Vice-président délégué aux finances présente les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 du budget principal et des budgets annexes.

Il invite le Président à quitter la salle pour procéder au vote de ces derniers.

Le Vice-président délégué aux finances soumet les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 41 votes pour et 1 abstention.

- **Vote des budgets primitifs 2019**

Le Vice-président délégué aux finances présente les budgets primitifs 2019.

Le Vice-président est questionné sur la nécessité d'avoir recours à des emprunts et lignes de trésorerie. Les éléments de réponse sont fournis dans la note budgétaire.

Les lignes de trésorerie s'expliquent par le décalage entre le paiement des dépenses (opérations d'investissement, chantiers d'insertion) et le versement des subventions et par les créances irrécouvrables qu'il est prévu de commencer à passer en perte dès cette année.

De plus, il a été identifié que quelques emprunts n'avaient pas été réalisés par les 3 anciennes communautés de communes pour certains projets, ce qui crée également une difficulté en terme de trésorerie.

L'audit financier et l'analyse des services comptables permettront très prochainement d'identifier le besoin réel de financement qui devra conduire à la conclusion d'un emprunt d'équilibre en lieu et place d'une partie du prêt relais.

Le Président soumet les comptes administratifs et les comptes de gestion 2018 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 35 votes pour et 7 abstentions.

- **Vote des taux d'imposition 2019**

Le Vice-président délégué aux finances propose au conseil communautaire, après analyse du budget primitif 2019, d'augmenter les taux d'imposition 2019 de 1 % pour faire face à l'augmentation naturelle des dépenses de fonctionnement.

Aussi, il propose de modifier les taux d'imposition comme présenté ci-dessous :

Taxes	Rappel Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019
D'habitation	10,67 %	10,78 %
Foncière (bâti)	5,64 %	5,70 %
Foncière (non bâti)	19,29 %	19,48 %
CFE	11,92 %	12,04 %
TPZ	27,20 %	27,47 %

Le Président soumet les taux d'imposition communautaire 2019 au vote du conseil communautaire qui les approuve avec 36 votes pour, 4 abstentions et 2 votes contre.

- **Vote des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2019**

Le Vice-président délégué aux finances propose au conseil communautaire, après analyse du budget primitif 2019, d'augmenter les taux d'enlèvement des ordures ménagères 2019 des secteurs des Portes du Morvan et des Grands Lacs du Morvan de 1 % pour notamment faire face à la hausse du prix du carburant.

Aussi, il propose de modifier les taux d'enlèvement des ordures ménagères comme présentés ci-dessous :

TEOM	Rappel Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019
Zones 1,2,3,4,5 (territoire des Portes du Morvan)	13,95 %	14,16 %
Zone 6 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 2)	12,63 %	12,82 %
Zone 7 (territoire des Grands Lacs du Morvan en fréquence 1)	11,17 %	11,34 %

Le Président soumet les taux d'enlèvement des ordures ménagères 2019 au vote du conseil communautaire qui les approuve à l'unanimité.

4. Questions diverses

- **Chantiers d'insertion**

Le Vice-président délégué aux travaux, aux chantiers d'insertion, à la forêt et à l'agriculture explique que les plannings et les conventions liés aux chantiers d'insertion seront réorganisés afin de répondre au mieux aux besoins, lors d'une prochaine commission.

- **Adressage et numérotation des communes**

Le Maire de la commune de Saint Léger de Fougeret informe le conseil communautaire qu'il est possible, pour les communes intéressées, de bénéficier d'un rabais de 10 % proposé par La Poste si au moins 5 communes s'inscrivent dans une démarche d'adressage et de numérotation de son bourg et hameaux.

Les communes de Chaumard, de Saint Péreuse et de Saint Léger de Fougeret se montrent intéressées.

La Maire de la commune de Dommartin précise qu'il est possible de bénéficier de la DETR sur les projets d'adressage et de numérotations des communes.

Il est proposé d'organiser une réunion entre La Poste et les communes pour échanger sur les conditions d'aides dédiées.

- **Très Haut Débit**

Le Vice-président délégué au commerce, à l'artisanat, aux services et à l'innovation explique qu'une réunion a eu lieu le 29 mars dernier pour présenter l'offre de l'opérateur SFR pour le déploiement du très haut débit sur le Département nivernais. L'opérateur SFR propose d'investir 60 millions d'euros pour déployer le très haut débit dans près de 45 000 foyers nivernais.

Le Vice-président informe le conseil qu'à ce jour trois nouveaux opérateurs se sont positionnés et proposent eux aussi une offre de déploiement. Il ajoute que si le projet aboutit, la fibre optique pourrait être accessible pour l'ensemble des foyers d'ici 2024.

Les débats étant achevés, le Président lève la séance.

Fin de séance : 20h45